

40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

HANSARD RÉVISÉ • NUMÉRO 063

Le mardi 15 juin 2010

Nathalie Morin

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ):

Monsieur le Président, l'Association canadienne des libertés civiles demande au ministre des Affaires étrangères de se conformer à ses obligations juridiques dans le dossier de Nathalie Morin, cette jeune femme retenue en Arabie saoudite avec ses enfants. En vertu de ses obligations internationales, le gouvernement canadien ne peut pas fermer les yeux ou participer à des violations de droits.

Le ministre des Affaires étrangères va-t-il profiter de la venue au sommet du G20 du roi Abdallah d'Arabie saoudite pour exiger enfin le retour de Nathalie Morin et de ses enfants?

[Traduction]

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC):

Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères a indiqué clairement qu'il souhaitait que cette affaire soit réglée. Notre gouvernement fait tout son possible pour faciliter les choses dans ce dossier. Plus récemment, le ministre des Affaires étrangères a rencontré le ministre de la Santé de l'Arabie saoudite à ce sujet. Nous reviendrons à la charge sur cette question auprès des autorités saoudiennes.